

Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.

La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

► RÉVISION DE TROIS TITRES PROFESSIONNELS RELATIFS AUX MÉTIERS DU BTP

Arrêté du 20 juin 2024 relatif au titre professionnel de BIM modelleur du bâtiment

Arrêté du 20 juin 2024 relatif au titre professionnel de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Publication au Journal Officiel : 2 juillet 2024

Arrêté du 25 février 2024 modifiant l'arrêté du 3 février 2022 relatif au titre professionnel de façadier-peintre

Publication au Journal Officiel : 4 juillet 2024

Trois titres professionnels relatifs aux métiers du BTP ont été révisés par deux arrêtés :

- Titre professionnel de BIM modelleur du bâtiment ;
- Titre professionnel de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet ;
- Titre professionnel de peintre façadier itériste.

► Titre professionnel de BIM modelleur du bâtiment

Le titre professionnel de BIM modelleur du bâtiment est révisé. Il est enregistré au RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 15 avril 2025. Il est classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 230n et 231n (code NSF).

Il est constitué des trois blocs de compétences suivants :

1. Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire ;

2. Réaliser la maquette numérique en phase projet selon la convention BIM ;
3. Réaliser le dossier graphique d'un bâtiment existant selon la convention BIM.

Ils sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

► Titre professionnel de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Le titre professionnel de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet est révisé. Il est enregistré au RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à partir du 15 avril 2025. Il est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 230n (code NSF).

Il est constitué des trois blocs de compétences suivants :

1. Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire ;
2. Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet ;
3. Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant.

Ils sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

► Titre professionnel de peintre façadier itéiste

Un arrêté du 25 février 2024 modifie l'arrêté du 3 février 2022 relatif à la révision du titre professionnel de façadier-peintre. Désormais, le titre professionnel « façadier-peintre » **est renommé « peintre façadier itéiste ».**

Il est constitué des trois blocs de compétences qui demeurent inchangés :

1. Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C ;
2. Réaliser des travaux d'imperméabilisation des façades à rénover ;
3. Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais.